

CSASD du 13 mars 2025

Contexte préalable :

A la rentrée 2025, la Haute-Saône accusera une baisse de 478 élèves par rapport à la rentrée 2024. Nous perdrons 9 postes d'enseignants pour cette rentrée (- 9 ETP).

Notre ligne :

- Respecter l'équité
- Exiger qu'un maximum de postes devant élèves soient conservés
- Veiller au maintien d'effectifs acceptables dans chaque classe
- Préserver les milieux socialement fragiles

École	Décision
Aboncourt-Gésincourt	Fermeture
Athesans-Etroitefontaine	Ouverture
Authoison	Fermeture
Coisevaux	Fermeture
Dampierre-sur-Salon	Fermeture
Faverney	Fermeture
Fougerolles-Saint-Valbert	Fermeture
Franchevelle	Fermeture
Frotey-les-Vesoul	Ouverture
Héricourt - Robert Ploye	Fermeture
Lure - Centre	Fermeture
Luxeuil-les-Bains - Bois de la Dame	Fermeture
Montagney	Fermeture
Noidans-les-Vesoul	Non reconduction du 7^e poste provisoire
Quincey	Reconduction du 6^e poste provisoire
Ronchamp	Fermeture
Saint-Loup-sur-Semouse - Centre	Fermeture
Saint-Loup-sur-Semouse - Chanois	Fermeture
Saint-Sauveur	Pérennisation du 7^e poste provisoire
Saulnot	Fermeture
Scey-sur-Saône	Fermeture

Sornay	4^e poste provisoire ? Statu Quo → décision en attente CSA de juin
Vaivre	Fermeture
Vauvillers	Fermeture
Velesmes-Echevanne	Pérennisation du 4^e poste provisoire
Vesoul - Luxembourg	Pérennisation du 4^e poste provisoire
Vesoul - Matisse	Ouverture
Vesoul - Stade	Fermeture
Vy-les-Lure	Ouverture

École inclusive :

- Pérennisation du poste provisoire IME AHSSEA Baudoin à Vesoul : 0,5 poste.
- Appui à l'accueil des élèves du foyer de Moimay : attribution d'un poste 25 % pour l'école primaire de Villersexel.

Postes d'appui :

Retraits	Attributions
– Conseiller pédagogique départemental musique : passage d'un poste à un demi-poste. – Enseignant itinérant allemand : suppression du demi-poste – TER Dampierre-sur-Salon : suppression du poste non pourvu – Appui au pilotage pédagogique Luxeuil : suppression du demi-poste	– Conseiller pédagogique départemental savoirs fondamentaux : création d'un poste. – Mission appui langues vivantes : pérennisation d'un poste à 50 % pour la circonscription de Luxeuil

Autres situations :

- Pérennisation du dispositif TPS à l'école primaire du Bois de la Dame de Luxeuil-les-Bains : 1 poste définitif à 100 %
- Professeur des écoles – maîtres formateurs : passage de la décharge de 33 % à 37,5 % pour chaque PEMF.
- Écoles de Vesoul : École primaire Picasso, école élémentaire des Rêpes et école maternelle Jean Morel
 - Transfert à titre définitif de certains postes de Picasso vers les écoles des Rêpes (4 postes dont 1 en ULIS) et Jean Morel (2 postes).
 - Ajustement des décharges de direction :

- école primaire Pablo Picasso : un demi-poste
- école élémentaire des Rêpes : un poste
- école maternelle Jean Morel : un poste à 33 %

- Autres décharges de direction :

- prise en compte des UEE, UEMA et DAR dans le calcul des décharges de direction
- Fusion des 2 écoles Pont (maternelle et élémentaire) à Echenoz-la-Méline : application d'une décharge de direction réglementaire à 25 %
- Fusion des 2 écoles de Fontaine-lès-Luxeuil (maternelle et élémentaire) : application d'une décharge de direction réglementaire à 33 %
- Fusion des 2 écoles de Lure Jean Macé (maternelle et élémentaire) : application d'une décharge de direction réglementaire à 33 %